



# L EFFORT A L UNISSON

Course marche d'inclusion caritative

## RÈGLEMENT OFFICIEL

Le présent règlement est établi conformément aux règlements de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et aux dispositions du Code du sport. Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

### ARTICLE 1 – ORGANISATION

La 9ème édition de la course - marche d'inclusion caritative « L'EFFORT A L'UNISSON » est organisée le dimanche 4 octobre 2026 à 10h au base de Loisirs de Peynier

### ARTICLE 2 – DISTANCES, HORAIRES.

3 épreuves sont prévues

- ✓ 10km ouvert à partir de la catégorie U18 (athlètes nés à partir de 2010)
- ✓ 5km ouvert à partir de la catégorie U16 (athlètes nés à partir de 2012)
- ✓ 3km ouvert à partir de la catégorie U14 (athlètes nés à partir de 2014)

### • ARTICLE 3 – INSCRIPTION

L'inscription à l'une des épreuves se fait en ligne sur notre site web

<https://www.vivresansvoir.fr>, ainsi que le règlement au plus tard le jeudi 1<sup>er</sup> octobre avant minuit.

Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et veiller que son dossard soit entièrement lisible lors de la course.

### ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Conformément à la réglementation en vigueur de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), Article II-A, la participation à la course marche caritative «l'effort à l'unissons» est soumise à la fourniture obligatoire pour chaque participant d'un justificatif médical. Pour ce faire :



# L EFFORT A L UNISSON

Course marche d'inclusion caritative

## Les participants majeurs doivent présenter :

✓ Soit un **PPS (Pass Prévention Santé)** en cours de validité à la date de la manifestation. Un PPS est valide pendant un an et est à réaliser sur le site de la FFA : <https://pps.athle.fr/>

✓ Soit une **licence 2026-2027 délivrée par la FFA** et en cours de validité à la date de la manifestation, "Athlé Compétition", ou "Athlé Entreprise", ou "Athlé running".

*Attention : les licences "Athlé Santé", "Athlé Encadrement" ou "Athlé Découverte" ne sont pas acceptées. Les titulaires de l'une de ces licences ou d'un Pass devront fournir une attestation PPS (Pass Prévention Santé)*

✓ **Pour rappel, ni certificat médical, ni aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du justificatif médical.**

## Les participants mineurs doivent :

✓ Présenter une autorisation parentale

✓ Fournir un justificatif médical :

- Une **licence 2026-2027 délivrée par la FFA** et en cours de validité à la date de la manifestation, "Athlé Compétition" ou "Athlé running".
- **OU** répondre à un **Questionnaire de Santé** sur le site de la FFA, afin de générer un numéro d'attestation qui sera à renseigner sur le formulaire d'inscription : <https://pps.athle.fr/>
- **OU** un certificat médical de moins de 6 mois à la date de la course

## ARTICLE 5 – INSCRIPTIONS ET TARIFS

✓ 20€ pour les adultes,

✓ 10€ pour les étudiants sur présentation de la carte,



# L EFFORT A L UNISSON

## Course marche d'inclusion caritative

- ✓ 5€ pour les enfants de -de 15 ans
- ✓ 2€ pour les personnes en situation de handicap sur présentation de la carte CMI (priorité et invalidité)

Les inscriptions, limitées à 300 coureurs.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

**Les inscriptions seront prises jusqu'au jeudi 1er octobre minuit.**

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries ou autres).

L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions dès que le quota maximal de participants sera atteint.

## ARTICLE 6 – RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer sur présentation

- ✓ D'une pièce d'identité
- ✓ Du justificatif médical (PPS ou Licence FFA 2026-2027 )

Lors du retrait des dossards sera remis à chaque participant un sac contenant des Goodies

## DIMANCHE MATIN DE 8H A 9H30

à l'entrée de la base de Loisirs de Peynier.

Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste

## ARTICLE 7 – RAVITAILLEMENTS

Un point de ravitaillement sera installé sur le parcours des 10 km et à l'arrivée. Le parcours est entièrement balisé et sécurisé.

## ARTICLE 8 – SECURITE ET ASSISTANCE

Tout abandon devra être signalé immédiatement à l'organisation.

Les participants doivent respecter les consignes des bénévoles, signaleurs, forces de l'ordre et membres de l'organisation.



# L EFFORT A L UNISSON

## Course marche d'inclusion caritative

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en cas de nécessité ou de force majeure.

### ARTICLE 8 – RÉCOMPENSES

Les 3 premiers de chaque épreuve seront récompensés

### ARTICLE 9– ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

L'association est assurée par la MAIF pour toutes les organisations qui sont mises en place dont un événement sportif par an (attestation en pièce jointe).

### ARTICLE 10 – DROIT À L'IMAGE

Par son inscription, chaque participant autorise expressément l'organisation, ses partenaires et les médias à utiliser les photographies, vidéos et images prises pendant l'événement.

Ces images pourront être diffusées sur les réseaux sociaux officiels de la course, les supports de communication de l'événement ainsi que dans la presse locale et régionale, sans limitation de durée et sans contrepartie financière.

### ARTICLE 11 – Informatique et libertés - RGPD

Les résultats pourront être publiés sur le site Internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : [dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr).

J'ai envoyé lors de l'inscription

- ☐ copie de ma licence ou de mon PPS
- ☐ copie de ma carte d'identité ou de CMI
- ☐ suis d'accord pour le droit à l'image, au RGPD

Fait à ..... , Le .....

Signature de la personne